

Conseil Municipal

Du 1^{er} AVRIL 2015

Présents : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, CUMANT, GRANDJEAN, BLANCHARD,
SABLERY, BRUN

Messieurs NEUVILLE, DUTEL, DUBOURGUAIS, SOLVE, LEBARON,
QUEMENER, CORBIN

Pouvoir: Madame ALLAIRE.

Approbation du compte-rendu de conseil du 19 Mars 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION 2014

Madame le Maire dépose sur le bureau son Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 présentant un excédent de clôture de 691 755,63 € et approuve également le compte de gestion 2014 à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire dépose sur le bureau son projet de Budget Primitif 2015 et le soumet au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 qui est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement = 1 271 362 €

Section d'Investissement = 536 199 €

INVESTISSEMENTS RETENUS POUR 2014

ANTEPEDUM EGLISE GRANDOUET 2 325 €

PIANO FOYER FAMILIAL 3 000 €

TABLEAUX EGLISE EGLISE ST AUBIN 10 700 €

VITRAUX EGLISE ST PAIR 3 000 €

FRAIS ETUDES 40 000 €

TERRAIN GRANDVAL 5 000 €

SITE INTERNET 2 480 €

AMENAGEMENT TERRAIN ECOLE +

RESEAUX 650 €

POLE MEDICAL 2 950 €

MATERIEL ET OUTILLAGE	3 000 €
ACHAT GARAGE HERMILLY	212 412 €
TRAVX AMENAG° ATELIERS COMNX	46 047 €
SALLE DES JEUNES	36 474 €
CHEMINS VC 5 VC6 VC1 +COMICE	100 380 €
ENTREE BOURG RTE RUMESNIL	8 239 €
TROTTOIRS RUE DU COMMERCE	11 660 €
PLUVIAL CARREFOUR BISSON	3 482 €
PLUVIAL CARREFOUR POMPIERS	2 400 €

VOTE DE TAUX DES 4 TAXES 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des 4 taxes pour l'année 2015, sans augmentation à l'unanimité.

Le Produit attendu des Taxes est le suivant :

- Taxe Habitation	11,10 %	pour un montant de	121 767 €
- Taxe Foncier Bâti	16,82 %	pour un montant de	128 269 €
- Taxe Foncier non Bâti	26,52 %	pour un montant de	50 865 €
- CFE	11,97 %	pour un montant de	13 993 €

POUR UN TOTAL ATTENDU DE 314 894 €.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014 ET COMPTE DE GESTION 2014

Madame le Maire dépose sur le bureau le Compte Administratif Assainissement 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 présentant un déficit de clôture de 373 752,04 € et approuve le compte de gestion 2014 à l'unanimité.

Madame le Maire informe que suite à la création du « SIVU SICTEC » au 1^{er} Janvier 2015 concernant l'assainissement des communes de Cambremer et de Saint Laurent du Mont, il y a lieu de transférer l'actif de 1 923 487,76 € brut soit 1 821 802,40 € net, le passif, le déficit de 378 599,84 € en investissement et l'excédent de fonctionnement de 4 847,80 € plus les emprunts de l'assainissement de Cambremer vers le SICTEC. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.